Malgré l'encombrement de la bibliothèque, sujet de nombreuses plaintes depuis plus d'un quart de siècle, et l'acquisition annuelle de sept à huit mille volumes, on a maintenu la grande salle de la bibliothèque dans un état plutôt satisfaisant. On nous a déjà réservé un local à la Cour suprême, et nous espérons en obtenir un autre, cette année.

L'accroissement des livres déposés, en vertu de la Loi de 1931 sur le droit d'auteur, continue de s'accentuer. Au début, en 1932, le nombre des livres inscrits était de 139; il s'est élevé jusqu'à 475, en 1943. En 1951, ces dépôts comprenaient 1386 ouvrages en double, répartis en plusieurs tomes, le tout représentant environ 3000 volumes.

Vu le manque d'espace, nous ne cataloguons pas les livres de caractère purement spécialisé ou technique, les contes d'enfants, etc. mais nous les plaçons en réserve à la Cour suprême pour être remis plus tard à la Bibliothèque nationale.

Tout le personnel, à l'exception des employés temporaires dont la nomination ne relève pas de la Commission du service civil, ont reçu leur part des récentes augmentations de traitements. Espérons que les traitements de ces derniers employés seront bientôt revisés.

Depuis plusieurs années, M. Robert Hamilton, bibliothécaire adjoint, s'est occupé de compiler des citations et des expressions à l'usage des sénateurs et des députés ainsi que du grand public. Il a maintenant publié un ouvrage: Canadian quotations and phrases, literary and historical qui sera de la plus grande utilité pour toutes les bibliothèques et particulièrement pour notre service de renseignement. C'est la première compilation du genre.

Recpectueusement soumis,

FÉLIX DESROCHERS F. A. HARDY Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement, Ottawa, ce 28 février 1952.

M. l'Orateur présente aussi à la Chambre.—Rapport des délibérations de la Commission de la régie intérieure de la Chambre des communes pour la période du 10 octobre au 31 décembre 1951, conformément aux dispositions de l'article 80 du Règlement.

Aussi,—Rapport du Directeur général des élections sur certaines élections partielles et certaines élections dans les Territoires du Nord-Ouest, tenues au cours de l'année 1951, en vertu du paragraphe 6 de l'article 56 de la Loi de 1938 sur les élections fédérales (en anglais et en français).

Et aussi,—Rapport du Directeur général des élections, en vertu de l'article 58 de la Loi de 1938 sur les élections fédérales.

M. Fournier (Hull), membre du conseil privé de la reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du conseil d'administration de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1951 (en anglais et en français).

Il présente aussi à la Chambre,—Copie de l'arrêté en conseil C. P. 1084, approuvé le 26 février 1952: autorisant le ministre des Travaux publics à conclure un contrat avec *Tannoy Rentals Ltd.*, de Londres (Angleterre), et Cossor (Canada) Ltd., de Halifax (Nouvelle-Écosse), pour la livraison, l'installation et l'opération d'un système d'amplification du son dans la salle des délibérations de la Chambre des communes à Ottawa.